

**No 9 Séance du Conseil général du jeudi 27 octobre 2022 à 20 h 15
A l'Aula du NBA**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 8 de la séance ordinaire du 23 juin 2022.
3. Vente du télé-réseau communal à la société Ello communications SA pour CHF 800.00 (HT) par abonné. Rapport à l'appui. Arrêté 1439.
4. Demande de crédit d'engagement de CHF 246'000.00 (TTC) pour l'optimisation de l'installation de chauffage mazout et bois du Centre des Deux Thielles. Rapport à l'appui. Arrêté 1440.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 458'000.00 (TTC) pour le remplacement du groupe froid en toiture avec adaptation des installations aérauliques de l'Aula du Centre des Deux Thielles. Rapport à l'appui. Arrêté 1441.
6. Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « demande au Conseil communal du Landeron d'approcher les communes de Lignièrès, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion ». Rapport à l'appui. Arrêté 1442.
7. Modification de l'art. 1 let. B de l'arrêté n° 1416 relatif au tarif de vente de l'eau potable du 22 octobre 2020. Rapport à l'appui. Arrêté 1443.
8. Modification de l'art. 5.5 al. 2 du Règlement relatif à la gestion des déchets du 27 octobre 2011. Rapport à l'appui. Arrêté 1444.
9. Motions :
 - 9.1 Motion PSL « Création d'un pédibus », déposée le 17 juin 2022.
 - 9.2 Motion PLR « pour une meilleure utilisation du fonds communal sur l'énergie », déposée le 23 juin 2022.
 - 9.3 Motion PLR « pour un frein aux dépenses efficace », déposée le 23 juin 2022.
 - 9.4 Projet d'arrêté « Arrêté adaptant le tarif de vente de l'eau potable », déposé le 15 septembre 2022.
 - 9.5 Projet d'arrêté « Arrêté adaptant les tarifs et autres locations du port du Landeron », déposé le 19 septembre 2022.
 - 9.6 Motion UDC/PVL « Mise en place d'un processus de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs », déposée le 5 octobre 2022.
10. Interpellations et questions écrites
11. Pétitions, lettres et communications
12. Questions orales

1. Appel

M. Michael Jacot, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 9^{ème} séance extraordinaire du Conseil général de cette législature.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Allemand Julien, Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Fauro Massimo, Forster Vincent, Gabriel Reto, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzard Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Martin Jesus, Muriset Christian, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Caillet Cédric, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Froelicher Thomas, Hofs Peter, Jeanneret Jean-Marc, Muriset Jessica.

33 Conseillers généraux présents, majorité à 17.

Conseil communal

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Michaël Jacot	PLR
Secrétaire:	Mme Cindy Kohler	CAN
Questeurs:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
	M. Gabriel Reto	UDC

2. Procès-verbal no 8

Le Conseil général accepte par 28 voix le procès-verbal n°8 du 23 juin 2022 avec remerciements à son auteure.

3. Vente du téléseu communal à la société Ello communications SA pour CHF 800.00 (HT) par abonné. Rapport à l'appui. Arrêté 1439

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique que c'est un moment important concernant le téléseu. Les conseillers généraux qui le sont depuis un moment ne sont pas sans savoir que ce sujet occupe la commune depuis fin des années 2000 où il y a eu les premières interventions et discussions au niveau du législatif. En 2010, le téléseu comptait 1600 clients ; aujourd'hui, ce nombre avoisine les 1100. Il y a eu en quelques années une certaine chute du nombre d'abonnés. Au-delà de cela, le monde des télécommunications a changé et la concurrence s'est accrue. Les partenaires qui fournissent les signaux ont changé leur modèle économique et depuis le 1^{er} janvier 2023, ce nouveau modèle ne permet plus d'équilibrer les charges sur un compte autoporteur qui est le téléseu. Même si la commune décide d'augmenter les prix, il ne serait pas possible d'obtenir un équilibre financier pour ce compte. Aujourd'hui, elle est à la fin d'un cycle et quasiment dans l'obligation de vendre ce téléseu. La démarche initiée avec le groupe de travail dans lequel figuraient deux représentants de chaque parti, les discussions régulières et plusieurs actions menées depuis 2018 ont débouché sur une décision unanime de ne plus pouvoir garder le téléseu. Dès lors, le Conseil communal s'est lancé à la recherche d'un repreneur. Il a sollicité beaucoup de sociétés, mais peu sont intéressées à reprendre des téléseux. Le partenaire historique de la commune, Ello communications, qui appartient pour partie à la ville de Neuchâtel et au groupe UPC/Sunrise, a été le seul à faire une proposition. Des discussions ont eu lieu entre cette société et le CC afin de trouver la proposition la meilleure possible pour la commune. C'est ce projet que l'exécutif propose ce soir et recommande à l'assemblée de l'accepter. Il reste volontiers à disposition pour répondre à des questions complémentaires.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Jacques Savoy, indique que suite aux informations complémentaires du Conseil communal et face aux difficultés techniques et financières de maintenir le télé-réseau, à l'unanimité, elle propose d'accepter l'arrêté 1439.

Prise de parole des groupes.

M. Jesus Martin, pour le PSL, regrette la perte de ce patrimoine communal. Force est de constater que l'environnement concurrentiel féroce qui sévit dans ce secteur ne cesse de dégrader la situation financière du télé-réseau. Par conséquent, le choix le meilleur et le moins coûteux pour la commune est d'accepter cette vente.

L'UDC, par M. Stephan Bovef, souligne que le télé-réseau est devenu très technique, pointilleux et surtout coûteux. En 2010, il y avait 1650 abonnés et en 2022, il n'en reste plus que 1150. Donc il faut réagir de suite pour le bien de la commune. Actuellement, il existe un acheteur confirmé. La société rachète les 1150 abonnements à CHF 800.- l'abonnement. Le moment est venu de vendre le télé-réseau avant que cela ne soit trop tard. L'UDC tient à remercier le Conseil communal et la commission du Télé-réseau pour le travail accompli durant toutes ces années. Il accepte l'arrêté 1439 à l'unanimité.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1439. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

**4. Demande de crédit d'engagement de CHF 246'000.00 (TTC) pour l'optimisation de l'installation de chauffage mazout et bois du Centre des Deux Thielles. Rapport à l'appui.
Arrêté 1440**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments. Suite à une étude complète sur les installations techniques de chauffage du C2T, il a été constaté qu'une optimisation de l'installation de chauffage était possible ce qui permettrait de diminuer la consommation de mazout. Actuellement, 62 % de la production de chaleur provient du bois et 38 % du mazout. Le but est donc de diminuer la part mazout et la remplacer par l'utilisation des plaquettes locales. Les travaux proposés permettront de passer à 90 % de production de chaleur annuelle totale avec la chaudière à plaquettes d'où une diminution de la consommation de mazout à environ 10'000 litres et non pas de 10'000 litres comme mentionné dans le rapport. L'autre objectif est d'installer deux accumulateurs de stockage de chaleur afin de respecter les normes. L'EORÉN prendra en charge, selon la clé de répartition usuelle, une grande part de cette dépense sous forme de dédommagement annuel soit les charges d'intérêts et les amortissements. Soit le 73 % et 32,5 % de la part communale pour l'utilisation des halles de gym. Le Conseil communal recommande vivement d'accepter cet arrêté afin d'optimiser l'installation de chauffage et diminuer la consommation de mazout.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Jacques Savoy, relève que dans un souci de développement durable, elle propose d'accepter l'arrêté 1440.

M. Vincent Forster, pour la commission de l'énergie, a décidé de ne pas faire de rapport oralement vu que ce dernier est inclus au cahier de la séance. Il considère qu'il a été lu et compris et se tient volontiers à disposition pour d'éventuelles questions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Fredy Winz, relève que ces travaux vont dans le bon sens. Ils permettront de diminuer de manière significative la consommation et la dépendance au mazout au profit du bois des forêts communales. Par la même occasion, l'installation sera remise aux normes, ce qui est une bonne chose. Pour des raisons autant écologiques qu'économiques, le parti socialiste accepte l'arrêté 1440 à sa grande majorité.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, suppose en préambule que la plupart des conseillers auront relevé la coquille figurant dans l'antépénultième paragraphe du rapport du CC au sujet de la réduction de la consommation de mazout. Les travaux proposés permettront de réduire la consommation de mazout à 10'000 lt/année et non de 10'000 lt/année. Les chiffres utilisés pour le calcul du gain financier potentiel figurant en 2^{ème} page dudit rapport confirment ces propos. Quant à l'objet de cette demande de crédit, le PLR constate avec satisfaction la volonté de réduire drastiquement la consommation d'énergie fossile et de maximiser l'usage du bois local, avec des économies à la clé. Cela va dans le bon sens en permettant de chauffer l'ensemble des écoles et l'éventuel futur parascolaire avec un système basé sur les énergies renouvelables, alors que le chauffage à mazout restera en appoint et en secours. L'installation proposée sera également adaptable en cas de venue du chauffage à distance. Le changement de la balance d'utilisation bois-mazout est le bienvenu, même s'il n'est pas possible de supprimer totalement le chauffage à mazout pour une question de sécurité. En effet, dans le cas où le bois viendrait à manquer, il faudra pouvoir continuer à chauffer l'eau sanitaire et les locaux. A ce sujet, le PLR se demande pourquoi le CC ne réfléchirait pas à l'installation d'une PAC à l'avenir (respectueuse de l'environnement) pour remplacer un jour totalement le chauffage à mazout (alimenté par l'énergie fossile). Dans le même ordre d'idées, toujours dans le but d'assainir l'enveloppe des bâtiments concernés, un bilan énergétique devrait être réalisé avant et surtout après le changement des fenêtres. Autre aspect encourageant de ce projet, l'investissement proposé sera d'abord à la charge de la commune - qui fera office de banque pour l'exécution des travaux - puis l'EORéN participera à cet investissement à hauteur de 73% en remboursant chaque année les charges d'intérêts et d'amortissements, selon le modèle déjà en place. Par ailleurs, il conviendra de vérifier dans quelle mesure il sera possible d'obtenir une aide cantonale sous forme de subvention dans le cadre du « Programme Bâtiment ». Fort de ces constats, le PLR se prononce à l'unanimité en faveur de la demande de crédit.

M. Gabriel Reto, pour l'UDC, remercie de la présentation et des explications survenues à 19h30. Cependant, il trouve que cette dernière aurait pu avoir lieu durant la séance du Conseil général afin que tout le monde puisse y participer. L'UDC est favorable à l'arrêté 1440.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1440. Ce dernier est accepté par 32 voix.

**5. Demande de crédit d'engagement de CHF 458'000.00 (TTC) pour le remplacement du groupe froid en toiture avec adaptation des installations aérauliques de l'Aula du Centre des Deux Thiellles. Rapport à l'appui.
Arrêté 1441**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui rappelle qu'en acceptant le 25 juin 2020 l'arrêté 1408, le Conseil général demandait au Conseil communal de mandater un bureau spécialisé. L'étude a été réalisée et fait l'objet de la demande de crédit qui est présentée ce soir. Il a pu être constaté avec le rapport et la présentation de Monsieur Anstett qu'il s'agit d'un dossier très technique et c'est pourquoi le Conseil communal a souhaité que l'auteur de l'étude le présente ce soir afin de répondre aux interrogations et questions. Il

s'est aussi posé la question de savoir s'il était aujourd'hui judicieux d'amener ce dossier devant l'assemblée législative au vue des économies d'électricité et budgétaires demandées. D'un autre côté, il entend aussi les réclamations des utilisateurs de l'aula du C2T qui se plaignent de la température de cette dernière durant les périodes chaudes. L'exécutif a pris note des demandes de non-entrée en matière de la commission financière et de la commission de l'énergie et s'est posé la question de maintenir ou non ce point à l'ordre du jour. Pour finir, il a décidé de maintenir cette demande de crédit dans le but de louer cette salle toute l'année dans de bonnes conditions. Par conséquent, le Conseil communal invite le législatif à se prononcer sur cette demande de crédit.

Prise de parole des commissions.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, propose comme indiqué dans le rapport une non-entrée en matière sur cet arrêté.

Prise de parole des groupes.

M. Denis Spring, pour le PLR, a pris connaissance des différents rapports des commissions et du CC. Au regard de la situation énergétique actuelle, il estime peu judicieux d'investir autant d'argent pour une installation gourmande en énergie. En effet, il pense qu'avec un système de ventilation performant et la possibilité de pouvoir ouvrir quelques fenêtres, cela pourrait améliorer la situation de manière significative en faisant des économies substantielles en coût et en énergie. Pour lui, il serait vraiment judicieux de procéder à une analyse complète des bâtiments du C2T sur les futurs travaux d'entretiens et de rénovations afin d'avoir une vue globale de la situation et de pouvoir déterminer une priorité sur les investissements futurs. Par ce qui précède, le groupe PLR votera à son unanimité la non-entrée en matière de l'arrêté 1441.

Le PVL, par M. Vincent Forster, suit les recommandations de la Commission de l'énergie qui propose une non-entrée en matière de l'arrêté 1441 et demande au Conseil communal de présenter, lors du Conseil général du 8 décembre 2022, un plan des investissements liés à l'entretien du C2T pour ces dix prochaines années. Ainsi le CG pourra fixer des priorités et se prononcer en tout état de cause sur les futurs objets qui lui seront soumis.

M. Yves Jakob, pour l'UDC, votera la non-entrée en matière.

M. Fredy Winz, pour le PSL, souligne que d'un point de vue financier et au vu des faibles sommes encaissées pour les locations, ceci n'est pas un investissement mais clairement une dépense. Il lui semble disproportionné de mettre presque un demi-million juste pour la climatisation de cette seule salle ; même si la moitié serait à la charge de l'EORéN. Ensuite d'un point de vue écologique, cette installation va à contresens de l'évolution actuelle et le groupe socialiste encourage le Conseil communal à étudier d'autres pistes telles que par exemple la ventilation naturelle. Compte tenu des efforts de sobriété énergétique demandés tous azimuts, le projet présenté lui paraît tout-à-fait inapproprié. Pour des raisons autant financières qu'écologiques, le PSL refusera l'arrêté 1441 à l'unanimité.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Philippe Senn indique qu'une non-entrée en matière lui semble être une bonne solution, mais cela ne veut pas dire que tout s'arrête. Il est possible de continuer les travaux en vérifiant si toutes les maintenances ont bien été réalisées, car il a des gros doutes. Une contre-expertise pour justifier les coûts et la solution technique serait judicieux.

M. Roland Spring, au nom du Conseil communal, prend note de toutes ces recommandations. Dans le cadre du CC, il va mandater quelqu'un pour trouver une solution technique plus adéquate.

L'entrée en matière est combattue.

Passage au vote de la non-entrée en matière de l'arrêté 1441. Elle est acceptée par 32 voix.

**6. Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « demande au Conseil communal du Landeron d'approcher les communes de Lignières, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion ». Rapport à l'appui.
Arrêté 1442**

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, présidente de commune, qui indique que l'arrêté 1442 concernant l'initiative populaire passe ce soir. Cette dernière a été contrôlée et est conforme comme il peut être lu dans le rapport. Donc, le Conseil général doit voter sur sa recevabilité matérielle. Cette étape du processus est très formelle voire uniquement juridique. Si l'assemblée accepte cet arrêté, l'exécutif reviendra et développera ce sujet lors de la prochaine séance du législatif le 8 décembre 2022. Le CC les remercie d'accepter cet arrêté.

Prise de parole des commissions.

M. Vincent Forster, au nom du comité d'initiative, ne va pas refaire l'histoire du projet de fusion refusé par le peuple lors des votations de novembre 2015. Mais il souhaite tout de même rappeler ici, qu'en 2019, le CG refusait le projet d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité. Un des arguments évoqués à l'époque par les opposants à cette idée était de dire qu'il serait préférable d'entamer une consultation préalable des exécutifs des villages voisins afin de développer une stratégie commune. Ce dossier n'ayant pas bougé, le PVL a choisi la voie de l'initiative pour le réactiver. Étant donné que le CC confirme ce soir que l'initiative est recevable et que celle-ci ne demande pas autre chose que ce qui avait été évoqué en 2019, à savoir d'approcher les communes de Lignières, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion, le groupe souhaite, ainsi que les 416 signataires du texte, aller de l'avant dans ce sens. D'ailleurs, le président du CG de la commune de Cressier, M. Cravero, faisait part au président dans un courrier datant du 16 juin d'une volonté d'entrer en matière sur le sujet. Les Verts'Libéraux comprennent que l'outil de l'initiative est long et qu'il y aura encore de nombreuses étapes qui prendront beaucoup d'énergie à l'administration. L'organisation d'un scrutin est un processus compliqué et coûteux et la volonté du groupe n'est pas de générer du travail administratif supplémentaire. Si la recevabilité de l'initiative est acceptée ce soir, le législatif sera appelé, lors de la séance du CG du 8 décembre prochain, à se prononcer sur son contenu. Si le CG l'accepte, alors le passage par les urnes ne sera pas nécessaire, contrairement à ce qui avait été dit par le CC lors de la séance du 5 mai 2022. Il recommande d'ores et déjà l'acceptation de ce texte, qui n'engage à ce stade à rien d'autre que de se rapprocher de trois communes, de sonder si l'intérêt est là, et de préparer un projet qui répond à la proposition citée plus haut, faite en 2019. Le PVL reste néanmoins ouvert à discuter avec les autres partis afin de préparer de manière collégiale ce dossier qui sera traité lors du projet CG.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1442. Ce dernier est accepté par 31 voix.

**7. Modification de l'art. 1 let. B de l'arrêté n° 1416 relatif au tarif de vente de l'eau potable du 22 octobre 2020. Rapport à l'appui.
Arrêté 1443**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique qu'il va directement intégrer dans son intervention la demande d'amendement de la CFG. Le CC dans son rapport propose une réduction limitée de l'eau dans sa volonté d'être relativement prudent malgré l'importance de la réserve communale. Cette dernière ne peut pas être utilisée mis à part s'il y a du déficit. Mais à l'avenir, il serait possible d'en bénéficier et pour cela, il est prévu dans le plan des intentions de faire un plan directeur des eaux et du préfinancement sur les prochains travaux sur le réseau d'eau. Avec les années, les conduites ne sont pas devenues plus neuves qu'elles le sont. Certaines ont plus de quatre-vingt ans avec une fonte extrêmement fragile et qu'il faudra changer dans un avenir relativement proche. Afin d'expliquer quelques éléments de la réduction de prix limitée que le CC propose, en prenant les années précédentes, même en ayant déjà baissé le prix de l'eau, beaucoup d'argent est mis de côté en réserve. Le prix de l'eau calculé à l'époque prenait en compte les éléments de la CEN. Dans les derniers comptes 2021 sur lesquels se base le projet d'amendement de la CFG, ces éléments financiers ne sont plus vrais en 2023. M. Frédéric Matthey va expliquer pourquoi. Le projet de la CEN représente CHF 60'000.- d'amortissements supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2023 ; il faut donc le prendre en compte. C'est également CHF 25'000.- de frais d'exploitation au niveau de la CEN pour chacune des cinq communes. Et CHF 95'000.- environ d'eau qu'il faudra acheter à celle-ci. Ce n'est pas juste de dire qu'elle ne sera pas prise à la Wagrom mais à la CEN et le résultat est équivalent. Le modèle économique sur lequel se base le contrat de la Wagrom est un montant fixe à un prix du m3 extrêmement bas. Les éléments de la CEN se facturent au prix réel du m3, donc en l'occurrence CHF 95'000.- supplémentaires sur le compte de l'eau. Globalement, si le législatif accepte l'amendement de la CFG, chaque année il y aura un déficit entre CHF 200' et 250'000.- sur ce compte. C'est comptable, donc les conseillers généraux doivent se prononcer en connaissant ces différents éléments. Le CC souhaite une gestion à long terme sur l'infrastructure, surtout qu'il s'agit d'infrastructure de denrées alimentaires. Finalement, il ne veut pas jouer au yoyo en baissant une année et dans trois ou quatre ans, quand la réserve sera épuisée, réaugmenter le prix de l'eau. La commune a besoin de stabilité et de visibilité et surtout d'une planification à long terme. C'est pourquoi, dès l'année prochaine, l'exécutif reviendra avec un plan directeur des eaux pour faire une planification à quinze ans comme souhaité par les instances cantonales et fédérales. Le CC propose à l'assemblée d'accepter la proposition d'arrêté et de refuser l'amendement de la CFG.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Jacques Savoy, après lecture du rapport du CC sur ce sujet, propose de modifier un peu le texte de ce dernier dans lequel il est indiqué « ancien tarif », « nouveau tarif ». Cette indication laisse induire qu'un nouveau tarif va rentrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023. En fait, l'ancien tarif est celui appliqué jusqu'en 2020 et le nouveau depuis l'année 2021. Donc, dans ce rapport, il n'y a pas de modification à propos des tarifs des compteurs. La CFG s'est penchée sur ces comptes et a remarqué qu'en 2021, avec les nouveaux tarifs, l'augmentation du compte autoporteur était de CHF 182'000.-. La modification par la baisse de CHF 0.10 au m3 engendrerait une baisse de l'ordre de grandeur de CHF 28'000.-. Cela laisse tout de même une certaine marge de manœuvre. Face à ce constat, la CFG a proposé également de modifier les tarifs qui concernent les compteurs et invite le CC à revoir ces derniers dans les deux prochaines années. Les montants indiqués par le CC ne sont que des projections. Celles faites par la CFG sont un petit peu différentes et s'il y avait un déficit dans ce compte de l'eau, CHF 1'900'000.-, 1% représente CHF 20'000.-, la perte s'élèverait à 3%, donc CHF 60'000.-.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, soutient à l'unanimité l'amendement de la CFG concernant la diminution des taxes des compteurs d'eau au Landeron. Il propose également d'aller plus loin que la proposition du Conseil communal en cette période de charges évolutives dans tous les domaines pour le citoyen. Avec CHF 1'902'000 de réserve, et malgré l'investissement pour la CEN, ce compte peut vivre les deux années proposées par la CFG avant de revoir les tarifs de l'eau. Concernant le prix de l'eau, il accepte également la diminution de 1.80 à 1.70 comme proposé par l'exécutif. Il constate que malgré cette diminution, le prix de l'eau du Landeron reste la plus élevée du groupe Eli10, les autres communes se situant entre CHF 0.95 et 1.45.

M. Jean Pascal Petermann, pour le PLR, acceptera la modification de l'article 1 lettre b tout en appuyant, bien entendu, la proposition d'amendement de la commission financière. Après moult débats dans le groupe, les membres ont décidé de choisir cette proposition de modification avec l'amendement.

Prise de parole individuelle.

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, ne souhaite pas se battre indéfiniment. Par contre, il souhaite tout de même corriger certains propos sur les projections. Il a été dit que celles du CC sont complètement faux. Ces montants, pour ceux qui étaient présents hier à la séance du syndicat de la CEN, CHF 95'000.- pour l'approvisionnement en eau à charge du Landeron, ont été validés au niveau budgétaire par le syndicat. Donc, fondamentalement bien sûr s'il n'y a pas de consommation d'eau ou s'il y a une rupture de conduite avec la CEN, ce qui n'est pas souhaitable, il n'y aura pas d'eau livrée. Mais globalement, c'est de l'eau nécessaire et sanitaire. Il y a six kilomètres de conduites depuis le réservoir à Frochaux. Il n'est pas possible de prendre uniquement à la Wagrom et pas à la CEN. Il faut faire circuler cette eau, ce qui représente des charges supplémentaires qui sont clairement à prendre en compte. D'autre part, les frais d'exploitation ont été validés par l'assemblée des délégués, dont vos représentants sont présents, pour un montant de CHF 25'000.- environ par commune. Ce dernier sera facturé, ce n'est pas juste l'imaginaire du CC. Et finalement, des amortissements de CHF 60'000.- sont les dépenses déjà engendrées. Aujourd'hui, la CEN, même s'il reste les deux réservoirs à terminer, délivre au Landeron de l'eau depuis le mois de juillet de cette année. Dès lors, ces amortissements ne sont pas une imagination, mais ils seront présents dans les comptes. Bien sûr, il y a une réserve de CHF 1'900'000.-, ce qui permet pendant plusieurs années de descendre le prix de l'eau. Avec ces éléments, la commune aura une perte d'environ CHF 200'-250'000.- par année. L'assemblée doit prendre la décision en connaissance de cause. Le CC donne l'information et le législatif doit décider, mais avec des informations justes. Si dans deux ou trois ans, il faudra réaugmenter de manière massive le prix de l'eau, cela sera probablement d'autres élus, car il y aura eu des élections. Mais, M. Frédéric Matthey leur demande de ne pas jouer avec le feu, car c'est un compte autoporteur et il faudra prendre des mesures de réduction des coûts si une agumentation est combattue et il s'agit d'alimentaire. Donc, il les prévient d'être attentif à cela ; il faudra s'en souvenir dans quelques années quand il faudra augmenter le prix de l'eau.

Mme Monique Sieber souligne que lorsque la CFG s'est penchée sur ce dossier, chaque année il y est déposé environ CHF 200'000.- dans ce compte. Donc elle ne comprend pas très bien s'il y a CHF 180'000.- de charges, cela veut dire qu'on ne prend pas sur la réserve de CHF 1'900'000.-, mais ce compte n'est plus alimenté. Elle ne comprend pas ce danger.

M. Frédéric Matthey répond que la proposition via l'amendement de la CFG qui est de diminuer de moitié les taxes et de CHF 0.10 le prix de l'eau, amène un manque à gagner. Ce dernier est à prendre en compte, cela représente CHF 150'-160'000.- et en plus de cela, il faut tenir

compte des CHF 180'000.- de charges. En faisant le calcul, il lui semble que cela est plus ou moins juste.

Mme Monique Sieber demande une interruption de séance, car cet élément lui paraît un petit peu différent. Elle souhaite que les partis puissent en parler.

Le président propose une suspension de séance jusqu'à 21h15.

M. Yves Jakob, président du syndicat du CEN, confirme que suite à la séance d'hier soir, les propos de M. Frédéric Matthey sont exacts. L'idée est effectivement de faire le yoyo. Il faut tenir compte de ces investissements, ils vont venir. Il souhaitait apporter cette clarification. Cette séance était celle du budget, il n'y a pas encore eu celle des comptes, car c'est en 2022 que le syndicat a pris ses fonctions.

M. Gregory Mallet relève brièvement deux choses. D'abord, il est question de CHF 182'000.- de contribution à la réserve. Finalement, au niveau historique, c'est le montant le plus bas de ces cinq dernières années. C'est très certainement dû au fait que l'année 2021 était particulièrement pluvieuse. Il faisait sûrement bon frais au C2T. C'est dans ce sens-là que les projections de la CFG seraient un peu différentes. En faisant une moyenne de la contribution sur ces cinq dernières années, le montant s'élève bien au-delà de CHF 250'000.-. Le deuxième élément est qu'en ayant des réserves, c'est aussi pour parfois les utiliser. Et, il pense que c'est maintenant, en ces périodes d'inflation, que les Landeronnais apprécieront le plus d'avoir cette baisse qui est assez significative. C'est dans ce sens-là que pour sa part, il l'acceptera. S'il faudra dans quelques années remonter ce prix, le législatif l'assumera et prendra une mesure contraire. Le yoyo monte et descend plusieurs fois. Dans cette situation, cela serait un yo et un yo au pire, mais il espère que cela ne sera pas le cas.

M. Antonio Peluso a une question à poser au chef du dicastère concerné. Il se demande si le montant à la charge du Landeron pour l'arrivée de l'eau de la CEN dans la commune est déjà facturé ou cette dernière doit encore de l'argent au syndicat et combien.

M. Frédéric Matthey répond que les boucllements complets au niveau de la CEN ne sont pas encore faits, car comme il a été dit, il y a des travaux généraux qui ont été terminés. Mais les deux réservoirs qui sont des crédits votés par le Landeron ont été intégrés de manière globale dans le projet de la CEN pour que cela soit piloté de bout en bout par cette dernière sous l'autorité et la propriété du Landeron. Concernant les montants qui ont été décaissés, ils ont été dans une grande partie déjà payés. Il reste encore environ CHF 1'000'000.-. Depuis deux ans, la commune a fait plusieurs acomptes d'un demi-million afin de financer les travaux, car elle est le plus gros contributeur du projet. Sans tenir compte des éléments de subventions qui n'ont pas encore été touchés, il pense que l'on doit avoir un peu plus d'un million encore à décaisser, mais des subventions doivent également revenir dans les comptes communaux. L'état de la trésorerie est celui-là. Par contre, en terme d'amortissements, les éléments donnés de CHF 60'000.- environ, sont des informations consolidées encore aujourd'hui avec le responsable des finances qui seront réellement à mettre sur les comptes 2023 et qui ne figurent pas sur 2021. Cette année-ci, il a été mis moins en réserve, car le tarif de l'eau avait déjà été baissé une première fois. Cet élément est l'explication et non une question de pluie ou autre. C'est possible aussi qu'un crédit soit arrivé en fin d'amortissement. Mais la grande partie est due à une baisse de ce tarif. Quand il parle de l'eau, c'est de manière générale, donc du tarif intégré de l'eau (compteurs et m3).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote de l'amendement de la CFG. Ce dernier est accepté par 21 voix contre 11.

Passage au vote de l'arrêté 1443 amendé. Ce dernier est accepté par 28 voix contre 1.

**8. Modification de l'art. 5.5 al. 2 du Règlement relatif à la gestion des déchets du 27 octobre 2011. Rapport à l'appui.
Arrêté 1444**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui relève que suite au changement de prestataire pour le ramassage des déchets, le chapitre relatif à la gestion des déchets générera des bénéfices de plus de CHF 100'000.-. Le Conseil communal attendait de savoir ce qu'allait décider le Grand Conseil quant à la proposition du Conseil d'Etat qui avait laissé entendre dans le cadre de la réforme de la fiscalité qu'il allait proposer de réduire la part d'impôt dans le coût du traitement des déchets. Le législatif cantonal ayant décidé de maintenir la part actuelle de 20 à 30 % et compte tenu du bénéfice des comptes déchets ménages, le CC souhaite baisser la part à charge de l'impôt de 25 à 20 %. De plus, il a déjà pris la décision de diminuer la taxe de base de CHF 10.- au 1^{er} janvier 2023 qui passera donc de CHF 93.- à CHF 83.- par unité. Il remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1444 concernant la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

Prise de parole des commissions.

M. Jacques Savoy, pour la CFG, propose à l'unanimité de baisser aussi ce tarif. Mais suite à ces sensibilités différentes, elle ne se prononce pas sur la manière d'y arriver.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, indique qu'écologie, protection de l'environnement, efficacité et surtout responsabilité individuelle sont des valeurs au cœur de l'engagement du parti. Pour eux, le slogan « Pollueur-payeur » doit dicter à 100% la gestion des déchets. Et, contrairement à l'eau, les déchets ne sont pas des biens vitaux à assurer à la population. Elle se demande s'il est normal de payer avec les impôts l'élimination des déchets, de ne pas inciter tout le monde à trier au maximum. Il est évident que non. C'est la raison pour laquelle le PLR à l'unanimité soutient la proposition du CC d'abaisser la part des impôts à 20% et appelle le CG à voter pour l'arrêté 1444.

Le PSL, par M. Fredy Winz, est heureux de la baisse substantielle des coûts de la gestion des déchets et remercie le Conseil communal de sa décision de baisser la taxe de base. Dans le contexte actuel, cette baisse est la bienvenue et il s'en réjouit. Actuellement, le financement de l'évacuation des déchets repose sur 3 piliers : la taxe au sac (taxe incitative), la taxe de base (taxe forfaitaire) et l'impôt pour 25 %. Il pense que cette répartition est équilibrée et ne souhaite pas diminuer la part de l'impôt, d'autant plus qu'elle a déjà été ramenée de 30% à 25% il y a quelques années. Si le coût total diminue, le montant effectif payé par l'impôt diminuera lui aussi automatiquement. Mais si les coûts devaient augmenter à l'avenir et que la part de l'impôt diminue, il faudrait alors augmenter d'autant plus la taxe de base ce qui aurait pour conséquence de pénaliser davantage les habitants ayant un petit revenu. Fidèle à son principe, le PSL ne souhaite pas remplacer des impôts par des taxes. Par conséquent, à sa majorité, il rejettera l'arrêté 1444. Ce refus de diminuer la part de l'impôt n'empêche aucunement le CC de réduire la taxe de base.

M. Vincent Forster, pour le PVL, acceptera l'arrêté sur la modification du règlement relatif à la gestion des déchets. Il est en outre ravi de constater que le CC entend améliorer les prestations en terme de gestion des déchets. Il constate toutefois que ce sujet est en discussion depuis juin 2021 et qu'à ce jour aucune stratégie de gestion des déchets n'a été présentée au CG. Il profite ici de rappeler que le groupe se tient volontiers à disposition afin de participer à un groupe de réflexions pour définir les contours d'une stratégie efficiente et qui réponde aux besoins des citoyens.

Pas de prise de parole individuelle.

M. Roland Spring souhaite corriger un chiffre communiqué. Le CC a baissé la part aux impôts de 28 à 25% et non de 30 à 25%. Il y avait eu une longue discussion lorsqu'il a fallu choisir entre 25 et 30%.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote de l'arrêté 1444. Ce dernier est accepté par 27 voix contre 6.

9. Motions

9.1. Motion PSL « création d'un pédibus », déposée le 17 juin 2022

Mme Gilliane Bürli, au nom du PSL, à l'écoute des citoyens du Landeron, a été sensibilisée sur le trafic autour des deux collèges, par des remarques régulières sur le nombre de voitures en augmentation. Pour ce fait, elle a pensé qu'il serait judicieux que l'on se soucie de ce désagrément et propose, comme il se fait dans bon nombre d'autres communes, un système de pédibus au Landeron. Depuis déjà plusieurs années, il a été constaté une augmentation des déplacements avec des véhicules privés pour amener les enfants à l'école, qu'on appelle « dépose minute », et en conséquence l'augmentation du trafic aux alentours des écoles. Avec la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire, il est facilement imaginable qu'un tel trafic et l'habitude de déposer les enfants le plus près possible de l'école vont encore s'accroître. Grâce au soutien de Promotion santé suisse, le Canton de Neuchâtel peut offrir du matériel gratuit à tous les pédibus du canton qui en font la demande – gilets fluos, parapluies, cordes pour les accompagnants et pour les trajets avec les petits et panneaux pédibus pour indiquer les points de ralliement. C'est pour ce motif que le PSL demande au CC, avec l'aide de Part'Âges et du CESC, de donner l'impulsion pour constituer un groupe de parents qui se met à disposition pour organiser un système de pédibus dans le village.

9.2 Motion du PLR « pour une meilleure utilisation du fonds communal sur l'énergie », déposée le 23 juin 2022

M. Fabrizio Guizzardi, pour le PLR, veut encourager la transition énergétique en subventionnant des projets de la société civile. En effet, le groupe souhaite que le CC en collaboration avec la commission de l'énergie, apporte une modification au règlement concernant l'utilisation du « fonds communal sur l'énergie ». Ce fonds est alimenté par une redevance payée par les citoyens-consommateurs et permet à la commune d'améliorer ses infrastructures, d'installer des panneaux solaires ou de financer des projets d'économie d'énergie... Aujourd'hui, encourager et soutenir la société civile dans la transition énergétique est aussi une tâche communale. Il nous paraît dès lors souhaitable d'être plus proactif et, par une modification de l'article 4.2 du règlement, d'accorder une part importante de ces ressources au subventionnement des projets des concitoyens. Un minimum de 75% des montants actuels et futurs devrait ainsi être à disposition des privés pour des investissements photovoltaïques ou autres. Il y a urgence. Il ne faut pas capitaliser et conserver ces montants uniquement pour des projets communaux, mais les redistribuer de manière équitable pour multiplier une production énergétique décentralisée sur les toits privés. D'autres communes ont déjà fait le pas ! Par ailleurs, ce choix s'inscrit dans la lignée des mesures cantonales qui vont découler du futur plan directeur des énergies obligatoire dans notre canton.

9.3. Motion PLR « pour un frein aux dépenses efficace », déposée le 23 juin 2022

Le PLR, par Mme Monique Sieber, est inquiet de l'évolution des finances et des dépenses de la commune. En effet, certains éléments laissent songeurs :

- une dette de CHF 49 millions représentant le double de tous les revenus courants de la commune
- des crédits d'engagement en cours, donc déjà acceptés par le CG, s'élevant à presque 8 millions
- un plan des intentions 2022-24 prévoyant CHF 15 millions d'investissements futurs
- la commune deviendra contributrice dans la péréquation financière suite aux rentrées fiscales exceptionnelles de 2020
- enfin, l'envolée des prix de l'énergie et la hausse inéluctable des taux d'intérêt sur les marchés financiers vont peser sur les comptes.

Il est temps de réfléchir comment maîtriser cette dette, mieux prioriser les investissements et améliorer leur financement. C'est dans cette optique que le PLR propose la motion « Pour un frein aux dépenses efficace ». L'idée est de trouver des pistes pour augmenter le degré d'autofinancement, de mieux planifier les besoins et de modifier le règlement des finances afin de les assainir.

9.4. Projet d'arrêté « adaptant le tarif de vente de l'eau potable », déposé le 15 septembre 2022

M. Jacques Savoy indique que face au vote précédent, ce projet d'arrêté est abandonné.

9.5 Projet d'arrêté « adaptant les tarifs et autres locations du port du Landeron », déposé le 19 septembre 2022

M. Jacques Savoy relève qu'il est possible de lire tous les chiffres se trouvant dans ce projet d'arrêté. Il souligne quelques éléments, notamment que le port contient à peu près 300 places de bateau. Un tiers est occupé par des gens du Landeron et deux tiers par des personnes extérieures. La réserve du port se monte actuellement à CHF 580'000.-. Le projet qui sera soumis, est de diminuer les taxes d'amarrage pour les habitants du village de CHF 25.- m2 à CHF 21.- m2 et une légère augmentation pour les externes, c'est-à-dire les neuchâtelois ou ceux hors du canton de CHF 5.- supplémentaire par m2. Ces nouveaux tarifs sont compétitifs avec les ports situés aux alentours, comme par exemple la Neuveville ou Erlach. Il n'est pas possible de donner des mesures chiffrées des modifications vu qu'il ne connaît pas, tout comme le CC, les m2 occupés par ces différents teneurs. L'intérêt de cet arrêté à côté de ces deux modifications de tarif se trouve dans l'art. 1.13 qui permet de récupérer l'argent qui se trouve dans la réserve du port et de le réaffecter dans les comptes communaux tant que cette réserve se situe à un niveau de CHF 240'000.-.

9.6 Motion UDC/PVL « mise en place d'un processus de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs », déposée le 5 octobre 2022

M. Lucas Wenger, en se référant à la question écrite du groupe UDC du 27 octobre 2021, à la réponse écrite du CC du 27 décembre 2021 et aux interventions de MM Jakob et Forster lors du CG du 5 mai 2022, ainsi que les réponses du CC aux différentes interventions concernant l'événement du port et également les dernières problématiques liées à la qualité de l'eau dans le village, estime que lorsqu'un événement extraordinaire survient dans la commune, il faut malheureusement constaté que les expériences précédentes ne portent pas leurs fruits. Et il a sincèrement le sentiment que les problèmes sont réglés dans l'urgence, mais surtout de manière improvisée. Il a l'impression qu'il n'existe aucun document de référence régissant les gestions de crise plus ou moins importantes, voire graves. C'est pourquoi, les groupes UDC et PVL souhaitent la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs dans la commune. Le développement de cette motion peut être lu dans le cahier.

10. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

11. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune pétition ou lettre.

12. Questions orales

Mme Nadine Schouller souhaite répondre à la demande de M. Thomas Froelicher concernant l'horaire matinal des vigneron. Elle informe qu'en principe, c'est le règlement de police qui s'applique. Cependant, il y a une certaine tolérance depuis le COVID, les grandes pluies de 2021 et la canicule de cette année. Il a été parfois nécessaire que les vigneron s'adaptent en commençant les travaux à des heures plus matinales et en travaillant certains week-ends. Mais, cela devrait être des cas occasionnels et qui doivent le rester. Le Landeron est un grand village viticole et selon les circonstances, il faut accepter une certaine souplesse liée à cette activité. Ainsi donc, si quelqu'un constate une fréquence régulière, elle conseille de s'approcher de la commune qui prendra les contacts nécessaires pour améliorer la situation. Elle espère ainsi avoir répondu à la question.

M. Denis Spring apprécie l'écologie et remercie pour l'idée géniale des bouteilles en verre avec fermeture. Il relève que les verres avec les armoiries communales sont absolument magnifiques et aimerait savoir où il peut s'en procurer.

Mme Monique Sieber relève qu'il n'y a pas assez de conseils généraux ; venir à 19h30 et finir à 22h00, elle trouve cela très long. Elle espère que les motions ne devront pas toutes être reprises au mois de décembre, car avec les comptes, cela risque d'être une grosse catastrophe. Elle a l'impression que cela ne laisse pas assez de temps pour discuter et avoir des débats.

M. Gregory Mallet indique également que le Conseil général du mois de décembre sera très sympathique. Il n'a pas connu les séances du législatif des années 90, qui finissaient allègrement à 23h00 ou minuit. Sa femme ne le croyait pas quand il rentrait à 2h00 et lui disait qu'ils avaient travaillé l'essentiel de la soirée. Mais tout cela pour rappeler un élément du règlement général de la commune qui est tout frais, l'art. 56 al. 8 dit que les rapports des commissions sont présentés par écrit, ils peuvent être résumés ou complétés. L'objectif n'est pas que les rapports soient relus. Par analogie, il est également possible d'arrêter cela aux projets d'arrêtés et aux motions. S'il est répété à chaque fois ce qui est écrit dans les rapports, ces derniers ne seront plus lus. Et cela permettra de raccourcir les séances du CG.

M. Thierry Jaquier souligne avoir pris note de l'extinction des feux le soir à 10 heures. Cela est une très bonne chose. Ce qui lui semble un peu plus léger, c'est l'heure. Il se disait que 23 heures à la sortie du bistro ou du CG, cela serait bien d'être encore dans la lumière. Mais l'idée est excellente.

M. Frédéric Matthey répond que cette pratique est assez largement le cas dans les communes neuchâteloises qui se sont accordées pour cette heure-là. Il y a peut-être une ou deux exceptions, mais assez largement, elles sont fixées de 22 heures à, soit 5 heures du matin,

soit 6 heures. En ayant discuté avec son collègue de la commune d'Hauterive, qui l'a déjà expérimenté depuis quelques semaines, il lui disait qu'aucun désagrément ne lui avait été communiqué. M. Frédéric Matthey a bon espoir que cela soit identique au Landeron qui attend les minuteurs et la modification technique à effectuer dans les armoires électriques qui pourrait être faite d'ici fin novembre ; en espérant que le matériel pourra arriver.

M. Thierry Jaquier se dit satisfait de la réponse.

M. Jean Pascal Petermann se dit par contre pas satisfait de cette réponse. Il indique que pour lui, 22 heures est largement trop tôt. A titre personnel, il trouve que cela est une abération de couper l'électricité la nuit, mais de là à dire depuis 22 heures jusqu'à 6 heures, la lumière est coupée ; c'est ridicule. Il propose de repousser à 23 heures, sortie des bistros et le matin à 6 heures, il y en a qui travaillent déjà.

Le président remercie l'assistance, souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et lève la séance. Il est 21h55.

Le président :

La secrétaire :

Michael Jacot

Cindy Kohler